

cultures communes

Agir avec les **droits culturels** en Alsace

Parcours d'accompagnement
des pratiques professionnelles
au respect des droits culturels

2024 - 2025

Savez-vous qu'il existe des droits culturels au même titre que les droits à l'alimentation, au logement, au travail ou à la sécurité sociale ?

Partie intégrante des droits humains fondamentaux, ils sont encore inégalement connus, respectés et/ou mis en œuvre.

Leur prise en compte est indispensable au respect de la dignité humaine et au développement des capacités de chaque personne.

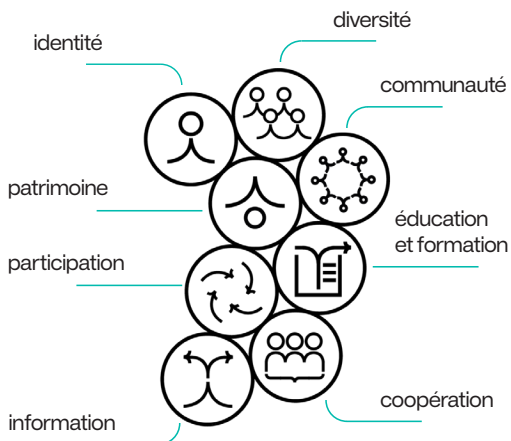
Il s'agit d'une exigence éthique et démocratique porteuse de cohésion et d'inclusion sociale.

Pour répondre à cet enjeu, l'association Tôt ou t'art - réseau culturel solidaire alsacien organise en 2024-2025 **un parcours de rencontres et de travaux collectifs** à destination des **acteurs du champ social, culturel et des politiques publiques**.

Notre objectif : accompagner à un plus grand respect des droits culturels notamment dans les pratiques professionnelles.

**FAISONS CULTURES COMMUNES,
REJOIGNEZ LA DYNAMIQUE !**

LES DROITS CULTURELS



8 droits culturels – universels, individuels, interdépendants, indivisibles, inaliénables

Les droits culturels sont des droits, libertés et responsabilités, partie prenante des droits humains fondamentaux depuis 1948 (Déclaration universelle des droits de l'Homme), réunis au sein de la Déclaration de Fribourg (2007) et reconnus dans le droit français (loi Notre - 2015 ; loi Lcap - 2016). Ils garantissent la possibilité, pour une personne, seule ou en commun, avec et pour autrui, de choisir, de construire, et d'exprimer son identité culturelle ainsi que la diversité de ses références culturelles. Pour ce faire, chaque individu a le droit d'accéder à toutes les ressources nécessaires au développement de ses capacités de participation, de communication, d'apprentissage, de transmission, de création, de contribution, dans la société dans laquelle elle évolue.

« Le terme culture recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. »

Art. 2.a, Déclaration de Fribourg, 2007

En pratique, quelques exemples de mise en œuvre des droits culturels :

DROITS CULTURELS ET TRAVAIL SOCIAL

Droit à l'identité : Dans le cadre d'un entretien individuel, vous accompagnez une personne en situation de précarité à choisir et à participer à une sortie culturelle en tenant compte de ses centres d'intérêts, de son économie, de ses croyances, etc.

Droit à la participation : Dans un centre d'hébergement, à la demande des résidentes, vous organisez un défilé où chaque personne est invitée à présenter ses choix vestimentaires et musicaux.

Droit à la communauté : En partenariat avec des associations locales, vous imaginez au sein d'un Centre socio-culturel une semaine thématique pour partager avec les habitants différents aspects des cultures du Maghreb en France.

DROITS CULTURELS ET ACTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Droit à la diversité : Vous élaborez la programmation d'une salle de théâtre afin que les spectacles présentés puissent en partie correspondre et s'adresser aux différentes cultures des habitants de votre territoire.

Droit à l'éducation / formation : Vous développez un projet de résidence de création et l'artiste invite les habitants à partager et à transmettre leurs connaissances sur l'histoire du paysage et du territoire qu'il ne connaît pas.

Droit à l'information / communication : Vous accueillez un spectacle en langue turque surtitré en français : vous décidez de faire traduire le texte et la brochure de présentation dans la langue de cette communauté linguistique à destination des habitants concernés.

DROITS CULTURELS ET ACTION PUBLIQUE

Droit au patrimoine : À l'occasion des Journées du patrimoine, vous donnez la parole à la population d'un quartier pour valoriser et conserver la mémoire des lieux et des habitants dans les différentes langues parlées ici.

Droit à la coopération : Des artistes en situation de handicap co-organisent, par le biais d'un comité de pilotage, avec une Mairie et une association partenaire, une exposition d'arts visuels dans l'espace public.

OBJECTIFS ET ORGANISATION

1 - (S')INFORMER, (SE)FORMER

Un programme de 6 grandes journées pour construire une culture commune autour des droits culturels

2 - ANALYSER, CONTRIBUER

Un parcours d'accompagnement pour apprendre à observer, analyser et transformer ses pratiques professionnelles au regard des droits culturels

3 - (S')OUTILLER, TRANSMETTRE

Une période pour collecter des enseignements communs et concevoir des outils utiles aux parties prenantes

QUAND ?

De Juin 2024 à Janvier 2026

OÙ ?

Sur le territoire de la Ville
et de l'Eurométropole de Strasbourg

POUR QUI ?

Professionnels et bénévoles
des secteurs culturels et des solidarités

COMMENT ?

Participation gratuite et réciproque :
recevoir une part / prendre part / donner une part

LES GRANDES RENCONTRES

- **MODULE 1**
Introduction & fondamentaux
JEU. 6 ET VEN. 7 JUIN 2024
- **MODULE 2**
Approfondissement
VEN. 22 NOV. 2024
- **MODULE 3**
Partage expériences
VEN. 7 MARS 2025
- **MODULE 4**
Collecte des enseignements
VEN. 13 JUIN 2025
- **MODULE 5**
Restitution
JANV. 2026

+

EN OPTION, UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT MUTUEL

- Analyse de la pratique professionnelle : études de cas, ateliers collectifs, entretiens
- Préparation des modules : regard critique, contribution, soutien à l'organisation
- Sensibilisation des personnes accompagnées à l'exercice de leurs droits culturels
- Participation à la collecte des enseignements et production d'outils collectifs

> 1 à 3 rencontre(s) par trimestre en complément des Modules, au choix, sur la base du volontariat

- 6 journées de 9h à 17h30
- 42 heures
- présence conseillée aux 5 modules

CALENDRIER

GRANDES RENCONTRES

- JUIN 2024**
MODULE 1
Fondamentaux
- NOV. 2024**
MODULE 2
Approfondissement
- MARS 2025**
MODULE 3
Partage expériences
- JUIN 2025**
MODULE 4
Enseignements
- JANV 2026**
MODULE 5
Restitution

PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT



Le programme Cultures Communes est organisé par :



Tôt ou t'art

Depuis 2001, Tôt ou t'art est le réseau culturel et solidaire en Alsace. En tant que centre de ressources Culture et Solidarité, il permet la rencontre et la collaboration des professionnels, des bénévoles et des bénéficiaires issus de près 500 structures des secteurs de la solidarité et de la culture. L'association a pour objectif de faciliter aux personnes accompagnées par l'action sociale l'accès, la contribution et la participation à la vie culturelle par le prisme artistique dans une démarche de respect des droits culturels.

La démarche Cultures Communes est portée par un comité de pilotage composé de représentants de : l'association Tôt ou t'art, la Ville / Eurométropole de Strasbourg, la Compagnie Actémo, le CSC - Relais culturel La Passerelle de Rixheim, l'ARSEA - Gala

bénévoles et des bénéficiaires issus de près 500 structures des secteurs de la solidarité et de la culture. L'association a pour objectif de faciliter aux personnes accompagnées par l'action sociale l'accès, la contribution et la participation à la vie culturelle par le prisme artistique dans une démarche de respect des droits culturels.

INFORMATIONS ET INSCRIPTION

<http://totoutart.org/page/ressources.html>



Contact et renseignements:

Mickaël Roy
Chargé de mission Droits culturels
et développement territorial
Mickael.roy@totoutart.org / 03 88 13 43 30

Et bénéficie de l'accompagnement de :



Réseau culture 21

Depuis 2009, l'association Réseau culture 21 travaille à la promotion de la diversité et des droits culturels dans l'ensemble des politiques publiques en s'appuyant sur la Déclaration de Fribourg. Elle collabore depuis 2011 avec l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg au sein du programme Paideia pour développer une traduction concrète des droits culturels dans l'action publique territoriale, auprès de collectivités, acteurs institutionnels et associatifs.

Cette initiative est possible grâce au soutien de :

